

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

Référence
2025_24

Objet de la délibération
Budget du service public de l'assainissement collectif : Conformité du compte de gestion 2024 au compte administratif 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Date de la convocation
17/03/2025

Date d'affichage
17/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 24 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, Mme LEROY Sandra, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, Mme PARODAT Sandra, Mme CHAMBON Marion

Absents excusés : M. CLARISSE Laurent, M BESSE Gérard, M. DÉGÉ Christophe

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : Mme CANET Josselyne

Objet de la délibération : Budget du service public de l'assainissement collectif : Conformité du compte de gestion 2024 au compte administratif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'instruction budgétaires et comptable M 49
Vu la délibération 2024_10 en date du 28/03/2024 adoptant le Budget Primitif 2024 du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2024_34 du 03/09/2024 adoptant la Décision modificative n°1 au BP 2024 du service public de l'assainissement collectif (ajustement résultats comptables)
Considérant le compte de gestion du receveur municipal 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est le document de remise des comptes du comptable public au maire de la commune

Après présentation de l'exécution du budget 2024 du service public de l'assainissement collectif comme suit

Exercice 2024	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions	315 126.44	158 437.49	473 563.93
Titres de recette émis	257 526.75	166 443.19	423 970.15
Réduction de titres	0	642.19	642.19
Recettes nettes	257526.75	165 801.21	423 327.96
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	315 126.44	158 437.49	473 563.93
Mandats émis	229 144.18	121 950.17	351 094.35
Annulations de mandats	0	18 498.92	18 498.92
Dépenses nettes	229 144.18	103 451.25	332 595.43
Résultat de l'exercice			
Excédent	28 392.57	62 349.96	90 732.53
Déficit			

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de clôture de l'exercice 2023, celui de tous les titres et les mandats de paiement ordonnancés en 2024 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Sur proposition de M. GERMAIN Alain,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Constate la conformité du compte de gestion 2024 du service public de l'assainissement collectif au compte administratif 2024 du service public de l'assainissement collectif. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/03/2025
Le Maire
Alain GERMAIN


